



Nouvel Accord d'Entreprise : La direction a trouvé ses signataires !



Pour ces deux dernières dates de négociations, la CGT avait proposé aux autres organisations syndicales (OS) d'appeler les personnels à se mobiliser pour obtenir des avancées sur la dernière mouture du projet d'Accord d'Entreprise dont les négociations durent depuis février 2024.

✓ Appel intersyndical = Appel à minima pour la CGT

Pour arriver à avoir tous les sigles syndicaux sur un tract d'appel, il doit faire consensus... C'est ce que la CGT a fait depuis un an maintenant, en mettant de l'eau dans son vin et en rognant ses propres revendications pour que les autres syndicats puissent les co-signer.

Dernier épisode en date, l'appel intersyndical du 14 janvier se contentait de tournure de phrases passe-partout, sur des sujets faisant « paraître » l'unanimité. La mobilisation des personnels lors de cette journée a fait bouger des lignes, notamment sur la partie Développement Professionnel. Cependant il reste du chemin à accomplir comme sur les grilles salariales.

✓ Appel pour le 21 janvier ?

Comme ce fût le cas pour chaque date de négociation, la CGT a proposé l'action aux autres OS. Nous espérons faire consensus sur trois points :

1. Remonter les grilles salariales ;
2. Sanctuariser le repos dominical ;
3. S'opposer à l'annualisation !

Nous avons reçu trois fois la même réponse : « *Nous considérons qu'il y a eu des avancées le 14, nous n'appellerons donc pas le 21.* »

Dans ces conditions, la CGT a décidé de maintenir la pression seule !

1^{ère} Surprise ! En introduction de la réunion du 20, une déclaration commune (qui ne nous a pas été proposée) de la CFDT, de l'Unsa et de la CFE-CGC revient sur trois points :

- a) + 2000 h de temps syndical
- b) Passer de 1,5% à 2% l'AI minimale sur 3 ans
- c) Un budget de 0,4% de la masse salariale hors NAO pour mettre en place les mesures de l'accord...

En cas d'acceptation de ces trois points, la nouvelle intersyndicale « *s'engage à clôturer les échanges sur le fond* ». Comprenez : Ok, on signera !

Après une courte pause de réflexion, le DRH a accepté ces dernières demandes qui « coutaient » peu à Naval Group.

- a) Heures syndicales : 32000h sont d'ores et déjà supprimées
- b) 2% d'AI minimale sur 3 ans : La CFDT dit elle-même que ça ne coûtera rien
- c) Jusqu'à présent, il était acté que la mise en place de l'AE devait se faire hors budget NAO donc sans graduation vis-à-vis de la masse salariale...

✓ **Fin des négociations : Et maintenant ?**

Les quelques formulations modifiées lors de ces 2 jours ne changent rien sur le fond du projet d'accord, sur lequel nous reviendrons par le détail. Est-il mieux que la NCCM ? En partie, mais la NCCM était tellement régressive que l'accord n'arrivera pas à gommer tous les reculs (Grilles de salaires minimalistes, Rampe de lancement et suppression de l'évolution tous les 3 ans pour les cadres, Repos journalier à 9h, Annualisation, etc, etc...).

En conclusion de l'ensemble des négociations, le DRH annonce qu'en cas de non-signature, Naval Group appliquera l'accord négocié tel quel sauf deux points, la grille de seuil qui reviendrait à celle de la NCCM et le volume d'heure syndicale qui descendrait à 30000h.

2^{ème} Surprise ! Une heure après la fin de la réunion, le DRH annonce par mail qu'il supprimerait aussi toute la partie Développement Professionnel. Que s'est-il passé durant cette heure ? Nous avons notre idée, mais impossible à certifier, car la CGT n'a pas été conviée à d'autres discussions...

De notre avis, la CFDT, l'Unsa et la CFE-CGC vont très probablement signer ce texte, au prétexte, qu'il répondrait à leurs dernières demandes « raisonnées et équilibrées » et que sans eux, ce serait le cataclysme de l'application de la NCCM (qu'ils ont pourtant signé !!!).

La CGT reste convaincue que cet accord aurait pu être de plus haut niveau car Naval Group en avait largement les moyens !

**La CGT remercie les personnels mobilisés tout au long de ces négociations, c'est grâce à eux que des avancées ont été possibles !
Malgré les coups fourrés, nous vous encourageons à rester toujours debout, en quête du progrès social, jamais résignés !**

Si cet accord se met en place, certaines dispositions devront être négociées localement sur le temps de travail. La CGT vous donne donc rendez-vous très prochainement !



fnte.cgt.fr



**Emmanuel LEQUERTIER / Nicolas LE NÉDIC /
Jean-François QUIEC**

Délégués Syndicaux Centraux CGT Naval Group

emmanuel.lequertier@naval-group.com ;

nicolas.le-nedic@naval-group.com ;

jean-francois.quiec@naval-group.com